République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-4DCC240926-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 24 septembre 2026	N° 4dcc240926

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 24 septembre 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 18 septembre 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 46
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : COATEVAL Bruno donne pouvoir à Stéphane BERGOT, LE GALL Christelle donne pouvoir à Christiane JAUD, ABGUILLERM Gildas donne pouvoir à Julie LEON,

Elaboration d'une stratégie locale de gestion du trait de côte (compétence GEMAPI)

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de communes du Pays des Abers a lancé deux études en 2024. Il s'agisait de disposer d'un inventaire précis des ouvrages côtiers sur l'ensemble du linéaire de côtes du Pays des Abers, et d'élaborer une cartographie locale d'érosion côtière aux horizons 30 et 100 ans ; l'ensemble des communes littorales du territoire ayant délibéré pour s'engager dans l'adaptation de leur territoire aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

Les résultats de ces études serviront de premiers socles de connaissances pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques côtiers.

Il s'agit d'un outil stratégique, déclinaison locale de la stratégie nationale de gestion du trait de côte, qui contribue à mettre en œuvre des principes de protection du littoral et de gestion intégrée et concertée des activités, au regard de l'évolution du trait de côte et des risques qui en découlent en raison du changement climatique.

Cette démarche s'établira en cohérence avec celle engagée pour la révision du PLUI et viendra nourrir les orientations d'aménagement de ce dernier.

A l'issue de cette stratégie, un plan d'actions sur la période 2027-2031 sera proposé. Cette stratégie et ce plan d'actions feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une révision au terme de la première période de réalisation.

Dans un premier temps, les élus et techniciens des communes et de la Communauté de communes seront associés à cette démarche via leur participation à des ateliers de travail. Puis, dans un second

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-4DCC240926-DE

temps, les habitants du territoire intégreront la démarche au travers d'ateliers publics afin de produire cette stratégie.

Il est proposé de réunir les ateliers publics à Lannilis, point central du territoire, afin de mobiliser le maximum de personnes possible.

2 ateliers de travail et 2 ateliers publics sont prévus selon les thématiques et le planning suivants :

- **Ateliers de travail :**
  - **mi octobre 2026**
    État des lieux des risques côtiers sur le territoire.
    Dispositifs réglementaires existants et traductions possibles au PLUi

  - **novembre 2026**
    Priorisation de scénarios par types d'espaces et secteurs à enjeux (zones basses urbanisées, zones agricoles, zones d'activités touristiques…)

- **Ateliers publics :**
  - **janvier 2027**
    Ajuster/modifier/préciser les scénarios et adapter à des secteurs précis du territoire
  - **mars 2027**
    Restitution des ateliers et présentation des axes et actions de la stratégie

Le Bureau de communauté du 2 juillet 2026 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver :
- ***L'engagement de la Communauté de communes du Pays des Abers dans la démarche d'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques littoraux et d'un plan d'actions sur la période 2027-2031 ;***
- ***Les modalités d'organisation et les différents étapes d'élaboration de* cette stratégie.**

Fait et délibéré à Plabennec
le 25 septembre 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

